

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
INSCRIPTION SERVICES PERISCOLAIRES
2022 / 2023**

ENFANT

NOM : **PRENOM :**
Date et lieu de naissance : ___ / ___ / ____ à
Ecole : Classe à la rentrée :

RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT

RESPONSABLE 1 Père Mère Autre (préciser) :
NOM : **Prénom :**
Adresse :
Code Postal : Ville :
☎ : Mobile :
✉ : @.....

RESPONSABLE 2 Père Mère Autre (préciser) :
NOM : **Prénom :**
Adresse :
Code Postal : Ville :
☎ : Mobile :
✉ : @.....

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

NOM : **Prénom :**
☎ : Lien de parenté :

NOM : **Prénom :**
☎ : Lien de parenté :

INSCRIPTION

Je souhaite inscrire mon enfant : à la garderie à la cantine

Cochez les cases correspondantes :

	Lundi				Mardi				Jeudi				Vendredi			
	Régulier		Occasionnel		Régulier		Occasionnel		Régulier		Occasionnel		Régulier		Occasionnel	
Cantine																
Garderie	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir

FICHE SANITAIRE

Renseignements concernant l'enfant :

NOM : **Prénom** :

L'enfant a-t-il des allergies : Alimentaires Médicamenteuses Autres (préciser) :

Conduite à tenir en cas d'allergie :

RECOMMANDATIONS UTILES

Merci de bien vouloir indiquer toutes les informations concernant votre enfant et que vous jugez utile de nous transmettre (s'il porte des lunettes, prothèses auditives, dentaires, etc...)

MÉDECIN TRAITANT

NOM :  :

Adresse :

Code Postal : Ville :

PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Existe-t-il un PAI ? Oui Non

Si oui, merci de prendre contact avec la mairie pour la mise en œuvre de celui-ci.

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM : **Prénom** :

 : Lien de parenté :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M. mère père responsable légal (rayer la mention inutile) de l'enfant scolarisé à l'école autorise le personnel communal à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence et notamment toute intervention décidée par un médecin. En cas d'hospitalisation, mon enfant sera conduit de préférence dans l'établissement hospitalier suivant :

Je déclare que cette autorisation est valable pour toute l'année scolaire en cours.

Fait à, le Signature

L'admission à la cantine ne constitue pas une obligation pour la commune, mais un service rendu aux familles. Le présent règlement régit le fonctionnement de la cantine qui est placée sous la responsabilité de la Commune de Glomel.

FONCTIONNEMENT

Mis en place par la commune, le service de restauration s'adresse aux enfants inscrits aux écoles de Glomel, centre aéré et groupes scolaires. Sa mission première est de s'assurer que les enfants accueillis reçoivent des repas équilibrés et élaborés sur place dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale. Les enfants scolarisés sont pris en charge par le personnel communal le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h20 hors vacances scolaires. **En cas de maladie de l'enfant, prévenir la mairie avant 9h30 pour annuler le repas du midi.**

INSCRIPTION

Pour pouvoir bénéficier du service de restauration, vous devez remplir un dossier d'inscription (même pour les occasionnels) à chaque rentrée scolaire. Il devra être dûment complété, signé, accompagné des pièces justificatives et retourné en mairie. **Il est nécessaire de remplir un dossier par enfant. Tout changement sur la fréquentation (régulière, occasionnelle) doit être signalé en mairie au moins 15 jours à l'avance.**

DISCIPLINE ET EXCLUSION

Le personnel municipal a le droit et le devoir de rappeler à l'ordre toute attitude dérangeante et de signaler tout manquement caractérisé aux règles élémentaires de discipline (voir la « Charte du savoir vivre »). Le non-respect des principes énoncés dans la charte pourra entraîner des avertissements (envoyés par courrier aux parents) et si besoin des exclusions.

TARIFS ET FACTURATION

Le prix du repas est déterminé chaque année par une délibération du Conseil Municipal de la commune (consultable auprès du secrétariat de mairie). Les factures sont mensuelles, elles seront transmises à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription. Le règlement est à adresser à la Trésorerie de Rostrenen. Il est également possible de régler via le portail sécurisé « PayFIP » de la DGFIP (payfip.gouv.fr).

PIECES À FOURNIR

- Fiche de renseignements et fiche sanitaire de l'enfant,
- Charte du savoir-vivre signé,
- Attestation d'assurance extrascolaire couvrant les activités de l'enfant et comprenant le risque «individuelle-accident».

Je soussigné(e) M..... mère, père, responsable légal (rayer la mention inutile) de l'enfant, déclare avoir pris connaissance du règlement.

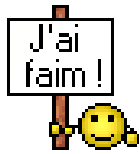
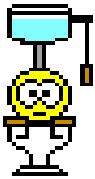
Fait à, le

Signature

Renseignements concernant l'enfant :

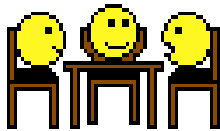
NOM : **Prénom :**

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale de la cantine, quelques consignes faciles à appliquer.



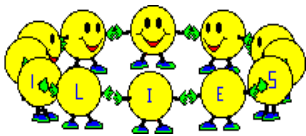
Avant le repas :

- je vais aux toilettes
- je me lave les mains
- je fais la queue dans le couloir du self dans le calme et sans bousculade



Pendant le repas :

- je me tiens bien à table
- je goûte à tout
- je ne joue pas avec la nourriture
- je ne crie pas, je ne me lève pas sans autorisation
- je respecte le personnel de service et mes camarades
- je sors de table en silence (après autorisation du personnel) avec mon plateau que je range sur le chariot.
- je retourne à ma place jusqu'à l'heure de la récréation et je range ma chaise en sortant de table.



Pendant la récréation :

- je joue sans brutalité
- je respecte les consignes de sécurité données par le personnel
- je me mets en rang quand on me le demande, après avoir ramassé mes affaires.



Sur le trajet :

- je respecte le personnel de service et mes camarades,
- j'agis avec chacun comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi.

Fait à, le

Signatures :

De l'enfant

Des parents

L'admission à la garderie ne constitue pas une obligation pour la commune, mais un service rendu aux familles. Le présent règlement régit le fonctionnement de la garderie qui est placée sous la responsabilité de la Commune de Glomel.

HORAIRES

Le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30.

Merci de respecter scrupuleusement ces horaires.

FONCTIONNEMENT

A partir de la rentrée 2022, les enfants des 2 écoles seront accueillis, pour la garderie du matin et du soir, à la cantine au 9 Grande Rue (derrière la pizzeria).

- Le matin, les enfants sont accompagnés dans leurs écoles respectives par les animatrices de la garderie (à 8h45 pour l'école St-Yves et à 8h50 pour l'école Bod Lann).

- Le soir à 16h30, les enfants des 2 écoles sont accompagnés par les animatrices jusqu'à la garderie. Un goûter est proposé aux enfants puis des jeux de société, jeux collectifs ..., ou devoirs s'ils le souhaitent. Les enfants qui n'auront pas quitté l'école à 16 h 35 seront admis en garderie et il en résultera une facturation. **En cas de retard, vous devez obligatoirement prévenir une des animatrices au 02.96.29.67.11 (cantine) ou au 02.96.29.83.79 (école).**

INSCRIPTION

Pour pouvoir bénéficier du service garderie, vous devez remplir un dossier d'inscription (même pour les occasionnels) à chaque rentrée scolaire. Il devra être dûment complété, signé, accompagné des pièces justificatives et retourné en mairie. **Il est nécessaire de remplir un dossier par enfant.**

DISCIPLINE ET EXCLUSION

Le personnel municipal a le droit et le devoir de rappeler à l'ordre tout comportement irrespectueux, agressif, injurieux envers les autres enfants ou les adultes, ainsi que des agissements perturbant la vie du groupe. Le non-respect des règles pourra entraîner des avertissements (envoyés par courrier aux parents) et si besoin des exclusions.

TARIFS

0,50 € par 1/2 heure pour chaque enfant (toute 1/2 h entamée est due).

0,70 € le goûter du soir.

PIECES À FOURNIR

- Fiche de renseignements et fiche sanitaire de l'enfant,
- En cas de séparation des parents, un écrit officiel désignant l'autorité parentale. En cas d'autorité parentale conjointe, chacun des deux parents pourra se voir confier l'enfant,
- Attestation d'assurance extrascolaire couvrant les activités de l'enfant et comprenant le risque («individuelle-accident»).

Je soussigné(e) M..... mère, père, responsable légal (rayer la mention inutile)
de l'enfant, déclare avoir pris connaissance du règlement.

Fait à, le

Signature

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions des enfants pour les services de restauration et/ou de garderie de la commune de Glomel, ainsi qu'à gérer les factures afférentes. Les données enregistrées sont conservées le temps de la scolarité de l'enfant. Elles sont réservées à l'usage de la commune et des partenaires institutionnels (Trésor Public).

Conformément au RGPD, vous disposez des droits d'accès, d'effacement, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Pour les données concernées, vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment.

Vous pouvez exercer ces droits par courrier auprès de Monsieur le Maire - Mairie de Glomel - Service Enfance et Jeunesse - 2 rue de Rostrenen - 22110 Glomel ou par courriel à accueil.communeglomel@wanadoo.fr ou auprès du délégué à la protection des données : cil@cdg22.fr. A défaut, vous pouvez porter une réclamation auprès de la CNIL.

Je soussigné(e) M....., demeurant :

Reconnaît avoir été informé que les données personnelles recueillies me concernant ne seront utilisées que pour mener à bien mes demandes.

Accepte que les données personnelles fournies soient utilisées et conservées selon la réglementation, dans ce cadre.

Fait à, le Signature

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) M..... mère, père, responsable légal (rayer la mention inutile) de l'enfant

J'autorise la prise de photos de mon enfant lors des activités périscolaires.

J'autorise la diffusion de celles-ci sur : le bulletin municipal le site internet de la commune.

Fait à, le Signature